



TRAMPOLINE GYMNASTIQUE
RÈGLEMENTS DE COMPÉTITION

Février 2022



INTRODUCTION

Ces règlements de compétition s'appliquent pour toutes les compétitions sanctionnées et les championnats de Gymnastique Canada (GymCan).

Ces règlements sont les mêmes que l'édition actuelle du Code de points FIG - Trampoline, avec les modifications qui suivent. En cas de problème, le Code de points FIG – Trampoline aura l'autorité.

Les documents suivants devraient être lus en lien avec ces règlements :

- **Code de points 2022-2024 – Gymnastique Trampoline (valide jusqu'au 31 décembre 2024)**
- **Annexes du Code de points (CdP)**
- **Règlementation technique 2022 – Section 1 – Règlements généraux**
- **Règlementation technique 2022 – Section 4 – Règlements spécifiques à la gymnastique trampoline**
- **Normes d'appareils FIG – section 2.4 de gymnastique trampoline**
- **Règlements généraux des juges FIG – Cycle 2022-2024 (valide jusqu'au 31 décembre 2024)**
- **Règlements des juges FIG 2022-2024 – Règlements spécifiques à la gymnastique trampoline (valide jusqu'au 31 décembre 2024)**
- **Règlements pour les compétitions par groupes d'âge 2022-2024 (valide jusqu'au 31 décembre 2024)**
- **Règlements des Coupes du monde FIG 2022-2024**
- **Coupes du monde FIG 2022-2024**
- **Finales par équipe – Championnats canadiens (règlements et tableaux)**
- **Programme de cheminement canadien 2022 de gymnastique trampoline**

Toujours vous référer aux documents officiels en cas de contradiction, disparités ou questions.

TOUTES DISCIPLINES – GYMNASTIQUE TRAMPOLINE

A. RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

1. Compétition individuelle

1.1. Finales

Pour toutes catégories :

Les compétiteurs (ou paires en compétition synchronisée) ayant obtenu les 10 (dix) meilleures notes lors des préliminaires se qualifieront pour la finale, s'ils ont obtenu la note minimale pour atteindre les finales. Il n'y a pas de limite de deux compétiteurs par club ou province. Les finales repartiront à zéro à Élite Canada (« fresh start »). Aux Championnats canadiens, les notes totales des préliminaires et des finales seront cumulatives.

2. Compétition par équipe

Se référer au document de la finale par équipe aux Championnats canadiens (règlements et tableaux).

3. Gagnants

3.1. Le gagnant est le gymnaste ayant obtenu la meilleure note lors de la ronde finale d'Élite Canada. Aux Championnats canadiens, le gagnant est le gymnaste ayant la meilleure note en combinant les résultats de la ronde préliminaire et de la ronde finale.

3.2. Tous les gymnastes qui ne sont pas présents pour leurs récompenses (médaille ou ruban) ne recevront pas leurs récompenses et pourraient ne pas obtenir le crédit ou leur note obtenue durant cette compétition, sauf si une permission spéciale est accordée à l'avance par un représentant de GymCan. Cette décision sera prise par le Comité du programme de trampoline et tumbling (TTPC).

4. Routines

4.1. Les exigences FIG des Championnats continentaux et mondiaux s'appliqueront aux catégories Niveau 6 (Espoir), Junior et Senior (Annexe L, partie I)

4.2. Les routines imposées GymCan s'appliqueront pour les catégories Niveau 1, 2, 3 et 4.

4.3. Les exigences imposées GymCan s'appliqueront pour certaines catégories dans toutes les disciplines.

4.4. Pour chaque exigence spécifique manquante, les juges de difficulté appliqueront une pénalité de 2 points (réf. 22.3.2). En cas de routine incomplète, la pénalité d'exigence manquante s'appliquera seulement si le nombre d'exigences manquantes dépasse le nombre d'éléments manquants.

4.5. Pour les niveaux 5 à Senior, si la note minimale de DD n'est pas performée, une pénalité de 0,1 par 0,1 sous la DD minimale sera déduite de toutes les notes de la routine libre. Cette déduction sera appliquée par les juges de DD.

5. Code vestimentaire pour les compétiteurs et spotters

5.1. La longueur des shorts ne doit pas être plus longue que la mi-cuisse

5.2. Les unitards pourraient être jusqu'à la longueur mi-cuisse

5.3. Femmes : les shorts de sport peuvent être portés (doivent faire partie de l'uniforme)

- Ils ne doivent pas être plus longs que la mi-cuisse
- Ils doivent être serrés
- Les shorts peuvent être soit de la même couleur que le maillot, soit noirs (devrait être assorti au maillot)
- Les shorts des athlètes d'un même club/province devraient être de la même marque

- Aucun logo évident n'est permis
 - Les athlètes d'une province/club peuvent choisir de porter ou non des shorts (elles ne sont pas obligées de toutes faire le même choix) pour la compétition individuelle
 - En Synchro : la paire doit faire le même choix : les deux athlètes peuvent porter ou non des shorts
 - Compétition par équipe (ex. finale d'équipe aux Championnats canadiens) : les équipes provinciales doivent faire le même choix. Toutes les athlètes porteront ou ne porteront pas de shorts.
- 5.4. Aucun bijou ne peut être porté par les compétiteurs, spotters ou entraîneurs qui agissent en tant que spotters. Les bracelets médicaux les capteurs de glucose peuvent être portés, mais doivent être recouverts de bandage adhésif.
- 5.5. Lorsque l'échauffement a lieu sur le plateau de compétition, tous les compétiteurs et entraîneurs doivent porter les vêtements de compétition ou l'équivalent.
- 5.6. Aux compétitions de club (Élite Canada), les athlètes doivent porter les vêtements de compétition de leur club lors des préliminaires. Aux Championnats canadiens, les athlètes doivent porter les vêtements de leurs provinces en préliminaires. En finales, les athlètes peuvent choisir leurs vêtements de compétition; les vêtements ne doivent pas être d'un autre pays. Le droit de porter les vêtements de l'équipe nationale est réservé aux athlètes qui sont présentement membres de l'équipe canadienne (Championnats du monde, Compétitions mondiales par groupes d'âge et/ou compétition internationale). Les membres de l'équipe nationale actuelle doivent obligatoirement porter les vêtements de compétition du commanditaire actuel.
- 5.7. Toute violation du code de conduite entraînera une pénalité de 0,2 – déduit de la note totale de toutes les routines où il y a violation d'un règlement
- 5.8. À Élite Canada, lors des cérémonies de récompenses, le survêtement du club ou de l'équipe nationale (seuls les membres de l'équipe nationale Junior ou Senior actuelle) doit être porté. Aux Championnats canadiens, le survêtement de la province ou de l'équipe nationale (seuls les membres de l'équipe nationale Junior ou Senior actuelle) doit être porté.

NOTE : les bas ou souliers de silicone ne sont pas permis.

6. Feuilles de DD

Le chef de la compilation se réfère au directeur de compétition

7. Exigences de sécurité

La province doit fournir le nombre de spotters requis.

8. Compilation et secrétariat

- 8.1. Seul le logiciel de compilation approuvé par GymCan peut être utilisé pour la compilation et l'impression des résultats. Les provinces doivent avoir un système approuvé par GymCan s'ils choisissent un système alternatif. Si le système n'est pas approuvé, les notes de mobilité pourraient ne pas être comptées. Les résultats seront affichés dans l'aire désignée et distribués à toutes les équipes participantes.
- 8.2. Une copie complète des résultats doit être envoyée par le directeur de la compétition au président du TTPC et au Gestionnaire de programme de GymCan.
- 8.3. Lorsqu'il n'est pas possible d'avoir un système de compilation par élément, la même procédure sera utilisée pour calculer la note d'exécution en utilisant le total d'exécution de chaque juge.

B. PANEL DES JUGES

1. Jury de compétition

La liste du jury de compétition doit être affichée avant le début de la compétition.

Si l'on ne peut pas avoir 6 juges d'exécution, un système de 4 juges d'exécution peut être utilisé dans les compétitions provinciales. Dans le cas où un système de 4 juges d'exécution est utilisé, les notes les plus élevées et les plus basses seront retirées.

Les compétitions nationales auront 6 juges d'exécution.

2. Tâches du président du panel des juges

2.1. Les protêts écrits ne seront pas permis. Comme les règlements FIG, un représentant officiel doit approcher le président du panel des juges avant la fin de la ronde, de manière contrôlée et amicale, afin de l'aviser de l'erreur possible. Il est de la responsabilité du président du panel de déterminer avec les juges de difficulté si la requête est légitime ou si elle est infondée et ne requiert pas de révision vidéo. Veuillez prendre note qu'aucun protêt ne peut être demandé pour la note de déplacement horizontal. Par contre, les demandes peuvent être acceptées en cas d'erreur de calcul. Les demandes et protêts sont seulement permis pour la difficulté.

2.2. Décider et appliquer les pénalités pour comportement antisportif 0,6 point

3. Tâches des juges de difficulté

3.1. Les bonus doivent être calculés et doivent apparaître dans une case spéciale qui identifie le bonus. Les bonus ne devraient pas être combinés avec la difficulté.

3.2. Appliquer la pénalité pour ne pas remplir les exigences spécifiques 2,0 points

3.3. La limite de temps de la règle 20.13 du CdP FIG sera allongée lorsqu'un représentant officiel approche le président du panel à propos d'une erreur évidente concernant l'élément de mobilité, comme ce ne sera pas nécessairement indiqué avant la fin de la ronde.

3.4. Pour les Niveaux 5 à Senior, si la note de DD minimale n'est pas performée, vous référer à la section 5.5 des règles générales pour toutes les disciplines.

TRAMPOLINE

A. RÈGLES GÉNÉRALES

1. Compétition synchronisée

Les paires de différentes provinces **sont permises pour les membres de l'équipe nationale Junior, Développement et Senior.**

B. PROCÉDURE DE COMPÉTITION

1. Répétition des éléments

Pour les niveaux 1, 2, 3 et 4, la répétition d'un élément qui n'a pas de DD entraînera une pénalité de 0,4 point.

Pour tous les niveaux nationaux, la répétition d'un élément qui n'est pas identifié comme ayant une valeur de DD entraînera une pénalité de 2,0 points.

2. Notes

2.1. La limite de difficulté par élément ne sera pas appliquée au Canada.

2.2. **Méthode de calcul**



2.2.1. Si applicable, la note “B” (bonus) sera incluse dans la formule pour le trampoline individuel.

$$\text{Note} = E (\text{max } 20 \text{ points}) + H (\text{max } 10 \text{ points}) + D + T - \text{Pénalité} + B$$

2.2.2. Si applicable, la note “B” (bonus) sera incluse dans la formule pour le trampoline synchronisé.

$$\text{Note} = E (\text{max } 10 \text{ points}) + H (\text{max } 10 \text{ points}) + S (\text{max } 20 \text{ points}) + D - \text{Pénalité} + B$$

3. Qualification aux finales

3.1 Jusqu'à dix (10) athlètes peuvent se qualifier pour la finale. Les notes suivantes doivent être atteintes en qualifications :

	N5	N6	N7	Junior	Senior
Trampoline Femmes	51.0	52.6	52.6	53.6	33.0
Trampoline Hommes	51.0	54.6	54.6	56.6	36.0
Synchro Femmes	24.0	25.0			29.0
Synchro Hommes	25.0	27.0			31.0

C. PANEL DES JUGES

1. Tâches des juges de difficulté

- 1.1. Pour les niveaux 1, 2, 3 et 4, la répétition d'un élément qui n'a pas de DD dans une même routine entraînera une pénalité de 0,4 appliquée par les juges de difficulté
- 1.2. Les juges de difficulté indiqueront clairement lorsque l'athlète P4 performera l'élément de mobilité « 1 double salto ». Cette note sera indiquée sur la feuille des résultats finaux.

TUMBLING

A. RÈGLES GÉNÉRALES

1. Passages

- 1.1. Les passages libres sont composés de 8, 5 ou 3 éléments selon le document du programme de cheminement canadien. Les exigences spécifiques de la FIG s'appliqueront à la catégorie Senior.
- 1.2. Les exigences spécifiques de GymCan peuvent s'appliquer à toutes les catégories.
- 1.3. Seuls les participants de la catégorie niveau 1 peuvent terminer un passage sans salto. Pour toutes les catégories sauf le niveau 1 et 2, les passages qui se terminent par un salto, sans être un punch puis salto, doivent atterrir dans l'aire d'atterrissage.

B. PROCÉDURE DE COMPÉTITION

1. Interruption d'un passage

- 1.1. Un passage sera considéré comme interrompu si le compétiteur :
- 1.2. Catégories niveaux 1, 2, 3 et 4 – le passage ne sera pas terminé si un petit saut de pied est performé lors d'un salto avant ouverture pieds décalée. Ce sera une faute majeure.
- 1.3. Catégorie niveau 1 SEULEMENT – le passage ne sera pas terminé si l'athlète performe un élément sans salto
 - 1.3.1. Les passages du niveau 1 qui ne terminent pas par un salto doivent se terminer avec un saut extension. Ne pas terminer avec un saut extension entraîne une pénalité de 3.0 du degré de difficulté.

1.4. Les passages des niveaux 1, 2, 3 et 4 seront terminés si les passages imposés ne sont pas performés.

2. Fin d'un passage

2.1. Cette règle s'applique à toutes les catégories, sauf le niveau 1 et 2.

2.1.1. (CdP FIG 17.3) Le dernier élément doit être performé de la piste et réceptionner dans l'aire de réception, sauf en cas d'élément en sens inverse selon §5.5. Le non-respect de cette règle entraînera une pénalité de 0,4 point par le CJP (voir §20.10).

2.2. Cette règle s'applique aussi pour les passages complets de 3 et 5 éléments, mais pas pour le niveau 1.

2.2.1. (CdP FIG 17.4) Tous les passages complétés (8 éléments) doivent se terminer avec un salto, sinon il y aura une pénalité de 2.0 points par le CJP (voir §20.10).

3. Notes

3.1. La limite de difficulté par élément n'est pas appliquée au Canada.

3.1.1. Catégorie niveau 1 : pour tous les éléments sans inversion, la valeur de chaque ½ vrille sera 0,1

3.2. Méthode de calcul

3.2.1. Tous les passages seront jugés à partir de 10

- Pour les passages de 5 éléments, 5 points seront ajoutés
- Pour les passages de 3 éléments, 7 points seront ajoutés
 - Si aucune tentative de 3^e élément, la note du passage sera 0
 - Si le 3^e élément est incomplet, la routine sera sur 9,0.

3.2.2. Si applicable, le bonus "B" sera inclus dans la formule :
 Note = E (max 20 points) + D – Pénalité + B

4. Qualification aux finales

4.1 Jusqu'à dix (10) athlètes peuvent se qualifier pour la finale. Les notes suivantes doivent être atteintes en qualifications :

	N5	N6	N7	Junior	Senior
Femmes	33.4	35.2	35.2	36.0	36.6
Hommes	33.4	35.6	35.6	37.6	39.5

C. PANEL DES JUGES

1. Général

- Appliquer la pénalité pour performer un élément interdit 2,0 points
- Les passages niveau 1 qui ne se terminent pas par un salto doivent terminer avec un saut extension comme exigence (ref. 1.2.1)

2. Tâches des juges d'exécution

2.1. Réception à un pied suite au saut extension – niveau 1 0,3 point

DOUBLE MINI TRAMPOLINE

A. RÈGLES GÉNÉRALES

1. Compétition individuelle

1.1. Préliminaires

- 1.1.1. Les préliminaires sont composés de deux passages pour toutes les catégories provinciales et nationales niveaux 5 et 6
- 1.1.2. Les préliminaires pour les niveaux 7, Junior et Senior seront composés de 3 passages
- 1.1.3. Un échauffement de 4 touches sera permis pour Q2 (3^e passage des préliminaires)

1.2. Finales

- 1.2.1. Les finales sont composées de deux passages pour toutes les catégories provinciales et nationales

2. Passages

- 2.1. Les exigences spécifiques de GymCan peuvent s'appliquer
- 2.2. Pour chaque exigence spécifique manquante, les juges de difficulté appliqueront une pénalité de 2 points. La déduction pour exigence manquante s'appliquera seulement aux passages complets.

B. PROCÉDURE DE COMPÉTITION

1. Répétition de mêmes éléments

- 1.1. Pour les catégories niveau 1, 2, 3 et 4, la répétition d'un élément qui n'a pas de DD dans la même partie d'un passage (en qualification ou en finales) entraînera une pénalité de 0.4 point.

2. Fin d'un passage

- 2.1. Pour les catégories niveau 5, 6, 7, Junior et Senior, chaque élément doit avoir une rotation en salto d'un minimum de 360°. Si ce n'est pas le cas, le passage est interrompu.

3. Notes

- 3.1. La limite de difficulté par élément n'est pas appliquée au Canada.
- 3.1.1. Pour tous les éléments sans inversion, la valeur de chaque ½ vrille est de 0.1.

3.2. Méthode de calcul

- 3.2.1. Si applicable, le bonus ("B ») est inclus dans la formule.

$$\text{Note} = E (\text{max. 20 points}) + D - \text{pénalité} + B$$

4. Qualification aux finales

- 4.1 Jusqu'à dix (10) athlètes peuvent se qualifier pour la finale. Les notes suivantes doivent être atteintes en qualifications :

	N5	N6	N7	Junior	Senior
Femmes	37.4	39.8	39.7	41.6	42.6
Hommes	37.4	40.4	40.4	42.4	45.8

C. PANEL DES JUGES

1. Tâches des juges de difficulté

- 1.1. Selon la section 5.6, appliquer la pénalité pour ne pas remplir les exigences spécifiques 2.0 pts
- 1.2. Pour les catégories niveau 1, 2, 3 et 4, la répétition d'un élément qui n'a pas de DD – vous référer à la procédure de compétition 1.1

1.3. Les juges de difficulté indiqueront clairement lorsque l'athlète P4 performera l'élément de mobilité « 1 double salto ». Cette note sera indiquée sur la feuille des résultats finaux.

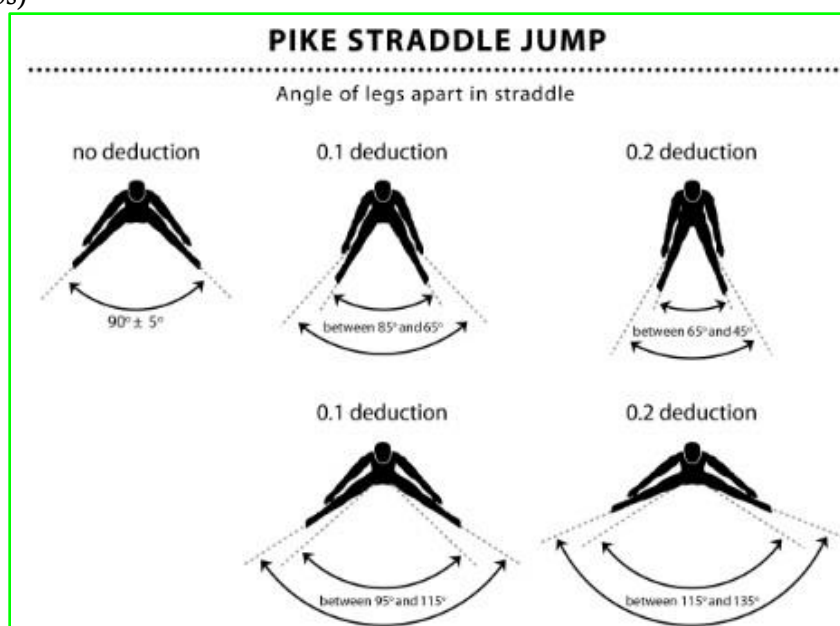
GUIDE DE JUGEMENT

1. Difficulté

Regarder la position des pieds à la réception, une rotation des pieds de moins de 1/2 vrille (90°) est considérée comme sans vrille, une rotation des pieds de moins de 1/1 vrille (180°) est considérée comme une 1/2 vrille (90°)...

2. Déductions d'exécution

- Pour un saut carpé-écarté, l'angle d'écart des jambes devrait être de 90° (+/- 5°) - 0.0 - 0.2 pts
(cette déduction s'applique en plus de toutes les autres déductions possibles de position de corps)



- Déduction pour manque d'ouverture dans les sauts avec position 0.0 - 0.3 pts
Comme il n'y a présentement aucune clarification dans le code de pointage FIG, le Canada utilisera les lignes directrices suivantes :

▪ Ouverture à la hauteur maximale du saut	0.0
▪ Ouverture au ¾ de la hauteur du saut	0.1
▪ Ouverture à la ½ de la hauteur du saut	0.2
▪ Autre ouverture	0.3

RÈGLES DE BRIS D'ÉGALITÉ

Trampoline individuelle

En préliminaires, en cas d'égalité, le classement sera déterminé par les critères suivants :
Note : pour la catégorie Senior, c'est la routine qui compte qui sera utilisée pour déterminer le bris d'égalité.

1. Le gymnaste avec la plus haute note T dans la routine libre (optionnelle) l'emporte
2. Le gymnaste avec la plus haute note H dans la routine libre (optionnelle) l'emporte
3. Le gymnaste avec la plus haute note D dans la routine libre (optionnelle) l'emporte
4. Le gymnaste avec la plus haute note E dans la routine libre (optionnelle) l'emporte

En finales, en cas d'égalité à n'importe quelle place, le classement sera déterminé selon le résultat final :

1. Le gymnaste avec la plus haute note T l'emporte
 2. Le gymnaste avec la plus haute note H l'emporte
 3. Le gymnaste avec la plus haute note D l'emporte
 4. Le gymnaste avec la plus haute note E l'emporte
- Si l'égalité persiste, l'égalité ne sera pas brisée.

En finales, en cas d'égalité, le classement sera déterminé par les critères suivants :

1. Le gymnaste avec le pointage le plus élevé en finale (règle canadienne)
 2. Le gymnaste avec la plus haute somme des notes E prévaut
 3. Le gymnaste avec la plus haute somme des notes H prévaut
 4. Le gymnaste avec la plus haute somme des notes T prévaut
 5. Le gymnaste avec le plus haut pointage en préliminaires (règle canadienne)
- Si l'égalité persiste, elle n'est pas départagée.

Trampoline synchronisée

En préliminaires, en cas d'égalité, le classement sera déterminé selon les critères suivants :
Note : pour la catégorie Senior, c'est la routine qui compte qui sera utilisée pour déterminer le bris d'égalité.

1. Le gymnaste avec la plus haute note S dans la routine libre (optionnelle) l'emporte
2. Le gymnaste avec la plus haute note H dans la routine libre (optionnelle) l'emporte
3. Le gymnaste avec la plus haute note D dans la routine libre (optionnelle) l'emporte
4. Le gymnaste avec la plus haute note E dans la routine libre (optionnelle) l'emporte

En finales, en cas d'égalité à n'importe quelle place, le classement sera déterminé selon le résultat final :

1. Le gymnaste avec la plus haute note S l'emporte
 2. Le gymnaste avec la plus haute note H l'emporte
 3. Le gymnaste avec la plus haute note D l'emporte
 4. Le gymnaste avec la plus haute note E l'emporte
- Si l'égalité persiste, l'égalité ne sera pas brisée.

Tumbling

En préliminaires et en finale, en cas d'égalité à n'importe quelle place, le classement sera déterminé selon les critères suivants :

1. Le gymnaste avec la plus haute somme des notes D de tous les passages l'emporte
 2. Le gymnaste avec la plus haute somme des notes E de tous les passages l'emporte
- Si l'égalité persiste, l'égalité ne sera pas brisée.

Double Mini-Trampoline

Junior, N7 et Senior :

En préliminaires, en cas d'égalité à n'importe quelle place, le classement sera déterminé selon les critères suivants :

1. Le gymnaste ayant obtenu la meilleure note des 2 premiers passages l'emporte.
2. Le gymnaste ayant obtenu la meilleure note D aux 2 premiers passages l'emporte.
3. Le gymnaste ayant obtenu la meilleure note E aux 2 premiers passages l'emporte.

Si l'égalité persiste, l'égalité ne sera pas brisée.

En finale, en cas d'égalité à n'importe quelle place, le classement sera déterminé selon les critères suivants :

1. Le gymnaste ayant obtenu le plus haut classement en préliminaires l'emporte.
2. Le gymnaste ayant obtenu la meilleure note D des deux passages l'emporte.
3. Le gymnaste ayant obtenu la meilleure note E des deux passages l'emporte.

Si l'égalité persiste, l'égalité ne sera pas brisée.

Tous les autres niveaux :

En préliminaires, en cas d'égalité à n'importe quelle place, le classement sera déterminé selon les critères suivants :

1. Le gymnaste ayant obtenu la meilleure note D des deux passages l'emporte.
2. Le gymnaste ayant obtenu la meilleure note E des deux passages l'emporte.

Si l'égalité persiste, l'égalité ne sera pas brisée.

En finale, en cas d'égalité à n'importe quelle place, le classement sera déterminé selon les critères suivants :

1. Le gymnaste ayant obtenu le plus haut classement en préliminaires l'emporte.
2. Le gymnaste ayant obtenu la meilleure note D des deux passages l'emporte.
3. Le gymnaste ayant obtenu la meilleure note E des deux passages l'emporte.

Si l'égalité persiste, l'égalité ne sera pas brisée.